



**Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY
site de la Gileppe depuis la RR 629.**

La Bourgmestre,

- Vu le déclenchement d'un incendie important sur le territoire des Fagnes situé sur la commune de Baelen mais menaçant très sérieusement le territoire de la commune de Jalhay;
- Attendu qu'il est très important de pouvoir donner libre accès aux services de secours venant se ravitailler en eau dans le lac de la Gileppe;
- Vu les retombées de cendres et le dégagement de fumée sur le site de la Gileppe;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

Art.1er Du 15/08/2026 à 08h30 jusqu'à la fin du sinistre, la circulation des véhicules à JALHAY, site de la Gileppe sera régie comme suit :

La route menant au parking du site de la Gileppe (route de la Gileppe) depuis la RR 629 sera fermée à la circulation des véhicules (exceptés véhicules de secours, similaires et logistiques) depuis son intersection avec la RR 629 jusqu'au parking y compris ainsi que la route de service menant sur le mur du barrage.

Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (barrière avec signal C3 et F41) et éclairage. Celle-ci sera mise en place et retirée par le service des travaux.(1 panneau C3).

Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.4 : Copie de la présente sera transmise

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
- Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
- Au SPW district de Verviers
- Aux services TEC Liège-Verviers
- A notre police locale.
- A notre service des Travaux

Jalhay le 15/08/2026
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

